

Séance
ordinaire du
20 janvier
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR
DU MOIS DE JANVIER DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que monsieur Jean-Philippe Langlais du journal L'avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.01.02

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 à 20 h et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2019 à 19 h, 19 h 10 et 19 h 20;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 498 414.66\$

↳ Comptes préautorisés : 3 209 644.37\$

ADMINISTRATION

5. Autorisation de représentation à la Table régionale des Élu (E)s municipaux du Bas-Saint-Laurent.

6. Demande de reconduction de la division du territoire de la Ville de Mont-Joli en districts électoraux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau des Villes innovantes de l'Est-du-Québec.
8. Adoption d'une résolution relative à l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme Rénovation Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

FINANCES

9. Adoption du règlement 2019-1427 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020.
10. Autorisation de paiement de cotisations à la COMAQ pour deux (2) membres du personnel-cadre.
11. Autorisation de versement de dons.
12. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2020.
13. Autorisation d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.
14. Autorisation d'adhésion à Québec Municipal.
15. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2020 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
16. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête.
17. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. Autorisation d'embauche d'un superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations.

LOISIRS

19. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS).
20. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM).
21. Autorisation de renouvellement de l'affiliation avec la Croix Rouge.
22. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ).
23. Autorisation d'un contrat d'exécution d'œuvre d'art.
24. Ratification d'un contrat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation combinée de Croix de bronze et Médaille de bronze.
25. Renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour 2020.
26. Adjudication d'un mandat à la firme Bombes créatives pour l'élaboration d'un plan de visibilité commercial.

27. Acceptation de la modification de chantier numéro 11 R 1 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

28. Autorisation de renouvellement de l'entente avec la Société protectrice des animaux du littoral pour le service de cueillette, de contrôle, protection et disposition des animaux domestiques pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.
29. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec.
30. Adoption du règlement 2019-1428 remplaçant et abrogeant les règlements 639-2000 et 406 concernant la tarification des services incendies de la Ville de Mont-Joli.
31. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
32. Dépôt du projet de règlement 2020-1431 modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
33. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires.
34. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.

TRAVAUX PUBLICS

35. Autorisation au Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de soir et de nuit sur la route 132.

URBANISME

36. Avis de motion d'un règlement modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
37. Adoption du projet de règlement 2020-1429 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
38. Avis de motion d'un règlement modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.
39. Adoption du premier projet de règlement no 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.
40. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 235, chemin Perreault.
41. Avis favorable à la deuxième orientation préliminaire pour la demande à portée collective (dossier CPTAQ numéro 412212).
42. Désignation des inspecteurs en urbanisme concernant l'application des règlements d'urbanisme

AFFAIRES NOUVELLES

43. Recommandation de paiement – construction de la caserne décompte progressif no 7.
44. Période de questions.
45. Clôture et levée de l'assemblée.

20.01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 À 20 H ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 19 H, 19 H 10 ET 19H 20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 à 20 h et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2019 à 19 h, 19 h 10 et 19 h 20;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 2 décembre 2019 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 17 décembre 2019 à 19 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 17 décembre 2019 à 19 h 10 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 17 décembre 2019 à 19 h 20 en sa forme et teneur.

20.01.04

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 498 414.66\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 3 209 644.37\$.

ADMINISTRATION

20.01.05

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION À LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLU (E)S MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des ÉluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent est une instance de concertation qui regroupe les huit préfets et préfètes, ainsi que les dix maires et mairesses de cités régionales ou de municipalités de centralités du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit mandater monsieur Martin Soucy, maire pour la représenter à cette instance;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat de représentation s'effectue dans le cadre des fonctions habituelles du maire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate monsieur Martin Soucy afin de représenter la Ville de Mont-Joli au sein de la Table régionale des ÉluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent pour la durée de son mandat à titre de maire.

20.01.06

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou selon le cas, 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Mont-Joli remplit les conditions pour reconduire la même division;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.01.07

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AU RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES DE L'EST-DU-QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2020, et ce, au montant total de 1 418.33 \$.

20.01.08

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a institué par le règlement 2019-1421 un programme d'aide financière pour la rénovation des façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la zone définie audit règlement peut être considérée mixte puisqu'on y retrouve des immeubles à vocation à la fois commerciale et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les critères retenus pour déterminer cette zone incluent les conclusions d'une étude patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovation Québec de la SHQ s'avère un complément idéal à l'initiative de la Ville grâce auquel les efforts de revitalisation du secteur seraient susceptibles de générer un plus grand impact;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la direction du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ) d'adhérer audit programme par lequel la Ville investit 13 500 \$ alors que la

SHQ contribue pour autant pour un total de 27 000 \$ annuellement, sommes qui sont versées en subvention aux propriétaires qui restaurent la façade de leurs édifices selon les critères et les normes définies aux programmes.

FINANCES

20.01.09 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1427 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1427 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020.

Le règlement porte sur la variété de taux de la taxe foncière générale, la taxes pour le service de la dette de l'ancienne ville de Mont-Joli, la taxe de secteur, le taux de la taxe spéciale pour différents règlements d'emprunts, le tarif pour le service d'aqueduc et d'égouts, le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, tarif pour les fosses septiques et les puisards, le tarif pour l'inspection et le ramonage des cheminées, le tarif des services municipaux, le rôle général de perception, les propriétaires d'immeubles, la taxe imposée aux propriétaires d'immeubles, les propriétaires tenus aux paiements, les résidences louées ou à logements multiples, les intérêts sur arrérages, l'émission des reçus, l'affectation du produit des différentes taxes au paiement des dépenses prévues aux prévisions budgétaires, le mode de paiement des différentes taxes et tarifs, transferts budgétaires et les pénalités prévues au règlement.

Outre le coût de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

20.01.10 AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS À LA COMAQ POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2020 de la greffière, madame Kathleen Bossé ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, et ce, au montant de 530 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

20.01.11 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de motoneige De la Mitis	Campagne de financement	5 000 \$
Le Mistral	Gala de la persévérance scolaire	200\$

20.01.12 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION
Denis** **DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à à l'UMQ pour l'exercice 2020, la cotisation annuelle est au montant de 3 340.89 \$ et la cotisation pour le service du Carrefour du capital humain est au montant de 5 791 \$ pour un montant total de 9 131.89 \$ plus les taxes.

20.01.13 **AUTORISATION D'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2020, et ce, au montant 380 \$ plus les taxes.

20.01.14 **AUTORISATION D'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à Québec municipal, et ce, au montant de 780,30 \$ plus les taxes.

20.01.15 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE
L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Office d'habitation (OMH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2020 de l'OH de La Mitis-secteur Mont-Joli représentant un montant de 93 824 \$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivant : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

20.01.16 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE
LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô
FÊTE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête d'une somme de 15 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli. Ce montant est prévu au budget de la Ville.

20.01.17 **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2020 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 1069 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.01.18
Gilles

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR À L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste était à pourvoir suite au départ à la retraite de monsieur Gilles Gaudreault;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la sélection des candidats et a rencontré trois (3) candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de monsieur Yvan Bond pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bond possède la formation exigée pour le poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Yvan Bond à titre superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations. Monsieur Bond est entré en fonction le 20 janvier 2020 et sera assujéti à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

LOISIRS

20.01.19

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, et ce, au montant de 285 \$ plus les taxes pour l'année 2020.

20.01.20

RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

20.01.21

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'AFFILIATION AVEC LA CROIX ROUGE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement du renouvellement de l'affiliation avec la Croix Rouge, et ce, au montant de 150 \$ plus les taxes.

20.01.22

RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC (ARAQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, au montant de 160 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

20.01.23 AUTORISATION D'UN CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le contrat d'exécution d'une œuvre d'art pour l'amphithéâtre Desjardins, conformément à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et suite aux recommandations du comité Ad Hoc au montant de 80 572 \$ taxes incluses.

Par la présente résolution, le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite œuvre d'art.

20.01.24 RATIFICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME DAISY BÉLANGER POUR LA DISPENSE D'UNE FORMATION COMBINÉE DE CROIX DE BRONZE ET MÉDAILLE DE BRONZE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie le mandat de services professionnels de madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation combinée de Croix de bronze et Médaille de bronze, qui a débuté le 12 janvier pour se terminer le 16 février, et ce, au montant de 1125 \$.

20.01.25 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2020

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, au montant de 227.08 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

20.01.26 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME BOMBES CRÉATIVES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE VISIBILITÉ COMMERCIAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Bombes Créatives, pour l'élaboration d'un plan de visibilité commercial pour l'Amphithéâtre Desjardins, et ce, jusqu'à concurrence de 7 400 \$ plus les taxes.

20.01.27 ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 11 R 1 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier 11 R 1 suivante :

Surplus de sol végétal excavé pour un montant de 20 000 \$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.01.28 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE CONTRÔLE, PROTECTION ET DISPOSITION DES ANIMAUX DOMESTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2020 AU 31 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la Société protectrice des animaux du littoral, et ce, au montant de 18 480.04 \$ plus les taxes pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

20.01.29 AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour 2020 au montant de 270 \$ plus les taxes.

20.01.30 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1428 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 639-2000 ET 406 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES INCENDIES DE LA VILLE DE MONT-JOLI
Robin

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2019-1428 remplaçant et abrogeant les règlements 639-2000 et 406 concernant la tarification des services incendies de la Ville de Mont-Joli.

Ce règlement impose un mode de tarification consistant dans l'exigence, de façon ponctuelle, d'un prix pour l'utilisation du service des incendies desservant les municipalités faisant partie du service de sécurité incendie, Région de Mont-Joli et de tarifier les prestations reçues du service incendie lors d'interventions destinées à prévenir ou combattre un incendie de véhicule de non-résident sur le territoire des municipalités faisant partie du service de sécurité incendie Région de Mont-Joli.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucun frais additionnels pour le contribuable.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

20.01.31 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1345 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

20.01.32 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1345 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2020-1431 modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

Ce règlement modifie la sous-section 2 – Les poules par l'ajout de l'obtention d'une licence par le citoyen désirant installer un poulailler, des précisions sur la garde des poules, et les espèces interdites, les dispositions pour les poules malades pour contraindre les maladies graves ou contagieuses, la disposition des poules mortes et la fin de la garde de poules. L'article 2.2. du règlement concernant le poulailler et le parquet est abrogé du règlement et intégré au règlement 2019-1425 modifiant certains éléments du règlement sur le zonage.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucun frais additionnels pour le contribuable.

20.01.33 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de verser le montant de 16 175.00 \$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice complet de 2020. Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service.

20.01.34 AUTORISATION DE MODIFICATIONS DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes plus les taxes applicables:

• DM-A19 Système de suspension plafond suspendu	(216.35)\$
• DM-A23 Système no 9 peinture lignes garages	1 062.97 \$
• DM-A24 Crédit pour soufflage mobilier décontamination	(413.50) \$
• ME-04 annuler fourniture installation cabinet incendie pièce 206	(50.44)\$
• ME-08 R Modification de l'éclairage extérieur	0.00 \$
• ME-10 Modification des cheminées de propane des aréothermes	(785.24)\$
• ME-11 Modification de l'emplacement des sorties d'eau	(238.26)
• ME-12 Calorifugeage de conduit de ventilation extérieur	502.05\$
• ME-13 Robinetterie de la station de décontamination	(138.82)\$
• ME-14 Annuler le test d'air	(350.00)\$
• ME-15 Mise à la masse du tuyau d'alimentation propane	472.74\$
• SR-04 Modification de la fondation	4 709.57 \$

TRAVAUX PUBLICS

20.01.35 AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE SOIR ET DE NUIT SUR LA ROUTE 132

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le Ministère des Transports du Québec à effectuer des travaux de soir et de nuit, entre 18h et 6h et en semaine pour la réfection de la chaussée entre les intersections de la rue Industrielle et de l'avenue Ross à l'été 2020. Cependant, le ministère des Transports du Québec devra aviser la Ville de Mont-Joli au moins 5 jours ouvrables à l'avance. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports de faire des travaux de réfection de la chaussée dans le carrefour giratoire ainsi que le boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la rue d'Anjou.

URBANISME

20.01.36 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant des aires d'affectation d'un plan d'urbanisme.

20.01.37 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1429 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2020-1429 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.

20.01.38 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DES ZONES INSTITUTIONNELLES ET INDUSTRIELLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.

20.01.39 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-1430 MODIFIANT DES ZONES INSTITUTIONNELLES ET INDUSTRIELLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.

20.01.40 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 235, CHEMIN PERREAULT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Yvan Perreault et Fils a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul avant à 7,51 mètres au lieu des 9 mètres tel exigé par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne peut être déplacé;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de l'entreprise Yvan Perreault et Fils.

20.01.41 AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 412212)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

20.01.42

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN URBANISME CONCERNANT L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité à l'unanimité que le Conseil municipal désigne :

- *Marie-Claude Delorme, inspectrice attitrée*

comme inspectrice en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage 2009-1210
- Règlement de lotissement 2009-1211
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction 2009-1212
- Règlement de construction 2009-1213
- Règlement des permis et certificats 2009-1214
- Règlement sur les dérogations mineures 2009-1215
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2009-1216
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement concernant l'entretien des rues et des trottoirs 2004-1076
- Règlement concernant la gestion des matières résiduelles 2010-1242
- Règlement concernant les dispositions relatives à l'installation de mangeoires pour oiseaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli 2014-1319
- Règlement concernant le colportage 2015-1327
- Règlement concernant les nuisances publiques 2016-1342
- Règlement concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli 2016-1345
- Règlement concernant la gestion des eaux 2016-1347
- Règlement concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments et des immeubles 2017-1370

- Règlement concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de « la maladie du cerisier » 2019-1416

Le Conseil municipal autorise également cette personne à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité. Cette résolution invalide toute autre résolution adoptée en ce sens.

AFFAIRES NOUVELLES

20.01.43 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE LA CASERNE DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 7

CONSIDÉRANT QUE la firme Les constructions Réjean Madore a présenté une demande de paiement no 7 pour la construction de la caserne au montant de 201 924.43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 7 par les firmes Stantec et Atelier 5 ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 7 au montant de 201 924.43\$ incluant les taxes à Les constructions Réjean Madore.

20.01.44 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau mentionne qu'il a fait une demande au nom de la télévision de la Mitis et qu'il n'a pas reçu de réponse.

Monsieur Soucy mentionne que la demande a été considérée et sera entérinée à la séance du 3 février prochain.

20.01.45 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 40 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière